



Rapport de transparence

SOMMAIRE

1	PRESENTATION DE BATT AUDIT DANS LE GROUPE BATT & ASSOCIES.....	2
1.1	STRUCTURE JURIDIQUE ET CAPITAL DES ENTITES DEDIEES A L'AUDIT.....	2
1.2	STRUCTURE JURIDIQUE ET CAPITAL DES ENTITES DEDIEES A D'AUTRES ACTIVITES.....	3
1.3	ORGANIGRAMME DE NOS STRUCTURES	3
1.4	PHILOSOPHIE, VALEURS	4
1.5	DESCRIPTION DES ACTIVITES D'AUDIT.....	5
1.6	DESCRIPTION DES AUTRES ACTIVITES	5
1.7	DESCRIPTION DE LA GOUVERNANCE.....	6
2	GESTION DES RISQUES DE BATT AUDIT.....	7
2.1	INDEPENDANCE	7
2.2	CONTROLE QUALITE	8
3	CLIENTS	9
3.1	CHIFFRE D'AFFAIRES	9
3.2	Liste des mandats « MARCHES FINANCIERS ».....	9
3.3	Liste des mandats « ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT »	9
4	RESSOURCES HUMAINES.....	10
4.1	COLLABORATEURS	10
4.2	ASSOCIES	11
4.3	FORMATION CONTINUE.....	11
5	DECLARATION DE LA DIRECTION	13

Conformément à l'article R 823-21 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités faisant appel public à l'épargne ou auprès d'établissements de crédit publient, sur leur site Internet, dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport de transparence.

1 Présentation de BATT AUDIT dans le groupe BATT & ASSOCIES

1.1 STRUCTURE JURIDIQUE ET CAPITAL DES ENTITES DEDIEES A L'AUDIT

L'activité de commissariat aux comptes est exercée par BATT AUDIT et REVILEC AUDIT à titre exclusif au sein du groupe BATT & ASSOCIES.

BATT AUDIT SAS

- BATT AUDIT SAS au capital de 120 000 € dont le siège social est situé 25 rue du Bois de la Champelle - Technopôle de Brabois - 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY, RCS NANCY 414.570.622, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Nancy,
- Et dont un établissement secondaire est situé 181 rue de Lafayette – 75010 PARIS.

REVILEC AUDIT SARL

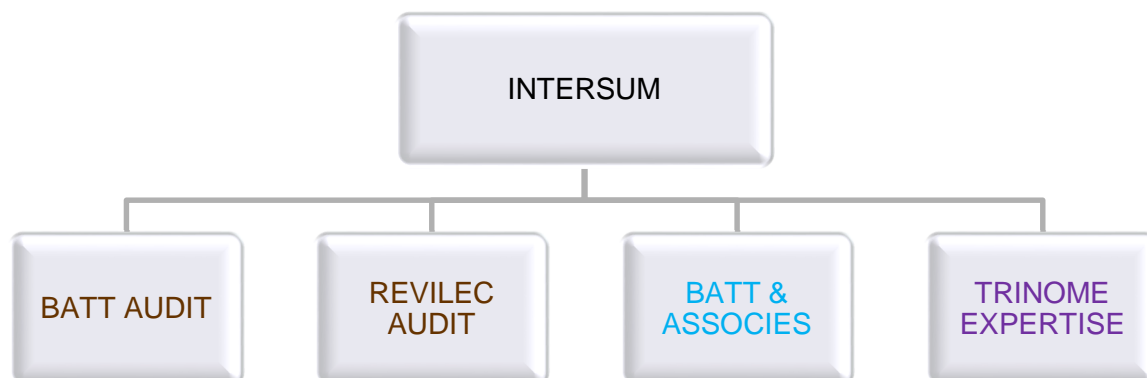
- REVILEC AUDIT SARL au capital de 10 000 € dont le siège social est situé 25 rue du Bois de la Champelle - Technopôle de Brabois - 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY, RCS NANCY 484.943.626, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Nancy.
- Le cabinet REVILEC AUDIT n'a pas de salariés : l'ensemble de ses missions est confié à la structure BATT AUDIT.

Les cabinets BATT AUDIT et REVILEC AUDIT n'appartiennent à aucun réseau. Ils ne sont membres d'aucune association technique.

1.2 STRUCTURE JURIDIQUE ET CAPITAL DES ENTITES DEDIEES A D'AUTRES ACTIVITES

- INTERSUM SARL, holding au capital de 162 750 € dont le siège social est situé 661 avenue de la Division Leclerc - 88300 NEUFCHATEAU, RCS EPINAL 444 871 883.
Tous les associés de la SARL INTERSUM sont inscrits en qualité de Commissaires aux comptes et possèdent directement ou indirectement la totalité du capital social.
- BATT & ASSOCIES, SAS au capital de 1 000 000 € dont le siège social est situé 661 avenue de la Division Leclerc - 88300 NEUFCHATEAU, RCS EPINAL 328 045 711. La société BATT & ASSOCIES exerce l'activité d'expertise comptable et de conseil.
- TRINOME EXPERTISE, SAS au capital de 10 000 € dont le siège social est situé 14 rue de l'Aqueduc – 75010 PARIS, RCS PARIS 750 110 009. La société est un cabinet d'expertise comptable spécialisé dans le conseil et l'assistance auprès des comités d'entreprise.

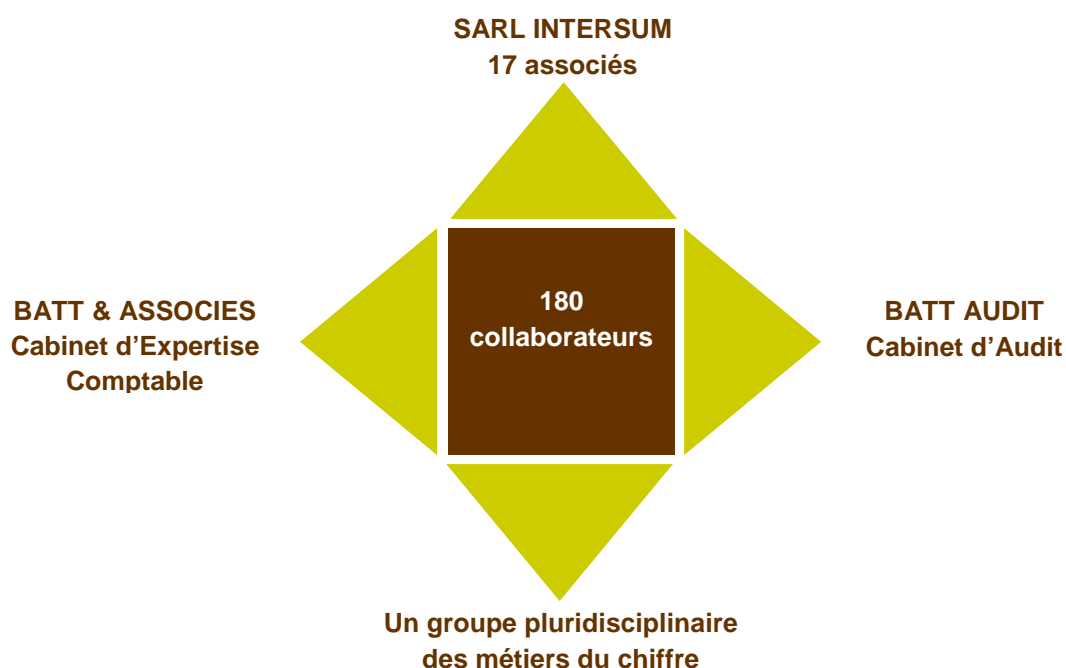
1.3 ORGANIGRAMME DE NOS STRUCTURES



1.4 PHILOSOPHIE, VALEURS

1.4.1 Un cabinet indépendant implanté en Lorraine et à Paris

Fort d'une expérience de plus de 40 ans, le groupe BATT & ASSOCIES met au service des mandats de BATT AUDIT spécialisée dans les métiers de l'audit et du commissariat aux comptes, les compétences de ses 17 associés experts comptables et commissaires aux comptes et de 180 collaborateurs. La réalisation des missions sur le territoire national par BATT AUDIT est facilitée par les neuf implantations dans l'Est de la France et à Paris.



En Lorraine, BATT & ASSOCIES SAS compte 8 bureaux chacun dirigé par un ou plusieurs experts comptables et commissaires aux comptes. La moitié de ces implantations se situe en Meurthe-et-Moselle. Ce maillage régional permet une forte proximité ainsi qu'une connaissance approfondie du territoire et de ses principaux acteurs.

Le cabinet BATT AUDIT compte 11 associés signataires qui sont inscrits en tant que commissaire aux comptes à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Nancy (CRCC de Nancy) ou à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris (CRCC de Paris). Hélène Rappin, Associée, est élue au Conseil Régional de la CRCC de Nancy au sein duquel elle exerce la fonction de Trésorière.

1.4.2 Des valeurs centrées sur l'individu

Malgré un développement soutenu en termes d'effectif, le groupe a souhaité maintenir des sites à taille humaine d'une quarantaine de collaborateurs afin de privilégier une culture centrée sur les personnes et la proximité.

Cette volonté de conserver les valeurs d'origine du groupe, qui ont contribué à son succès, s'est traduite en septembre 2014 par la création de la Fondation BATT & ASSOCIES, sous l'égide de la Fondation de France.

Cette fondation a pour objet de soutenir des projets dans les domaines de la solidarité, de l'aide à l'insertion et toute action à caractère social, dans l'environnement géographique des bureaux mais aussi des projets dans lesquels un ou des salariés du groupe sont directement impliqués.

1.5 DESCRIPTION DES ACTIVITES D'AUDIT

BATT AUDIT et REVILEC AUDIT réalisent à titre exclusif les différentes missions de commissariat aux comptes :

- Certification légale des comptes,
- Diligences directement liées,
- Commissariat aux apports,
- Commissariat à la fusion.

1.6 DESCRIPTION DES AUTRES ACTIVITES

Expertise comptable

BATT & ASSOCIES établit les différents documents de synthèse (bilans, comptes de résultat, déclarations fiscales, comptes consolidés...). Au plan financier et fiscal, son conseil dans la prise de décision est fondé sur l'analyse des chiffres.

Audit contractuel

BATT & ASSOCIES réalise chez ses clients en expertise comptable des audits d'acquisition, des audits d'évaluation ainsi que des audits d'organisation en s'appuyant sur les compétences des collaborateurs spécialisés dans le contrôle légal.

Gestion des ressources humaines

BATT & ASSOCIES développe une démarche globale de la gestion des ressources humaines (paie, déclarations sociales, rédaction et suivi des contrats de travail, relations sociales...) et accompagne ses clients dans leurs projets, notamment par des formations sur-mesure.

Conseil en gestion d'entreprise

BATT & ASSOCIES accompagne le créateur d'entreprise dans la réalisation de ses projets (conseil dans le choix du statut social et juridique, élaboration du business plan...).

BATT & ASSOCIES imagine, élabore et met en œuvre les outils personnalisés, indispensables à la gestion de chaque entreprise : business plans, tableaux de bord, plans d'investissements, documents prévisionnels, études de prix de revient, etc.

Ses missions s'étendent à la mise en place de procédures de contrôle interne pour optimiser l'organisation de l'entreprise.

Pour les besoins particuliers de différents groupements professionnels, BATT & ASSOCIES établit des analyses comparatives fines et des études de positionnement à l'échelon national.

Accompagnement des associations du secteur non lucratif

BATT & ASSOCIES accompagne un grand nombre d'associations dans les domaines médico-social, sanitaire, sportif, culturel et philanthropique. Elle fait bénéficier ces structures de ses compétences en comptabilité, gestion, droit et ressources humaines.

Conseil en organisation stratégique

BATT & ASSOCIES projette l'entreprise dans le futur en développant un conseil stratégique intégrant l'ensemble des paramètres propres à l'entreprise et à son métier et propose des solutions juridico-structurelles adaptées (holding, fusion, acquisition, SCI...). BATT & ASSOCIES soutient également les entreprises en difficulté, élabore des audits, des plans de restructuration et détermine les moyens de redressement.

Transmission d'entreprise

BATT & ASSOCIES réalise pour les dirigeants l'évaluation de leur entreprise dans un environnement marchand, construit une réflexion sur les différents choix de solutions pour la cession (vente, Reprise d'Entreprise par les Salariés, etc.) ou le rapprochement d'entreprises (fusion-absorption).

Gestion de patrimoine

BATT & ASSOCIES accompagne le chef d'entreprise dans l'optimisation de son patrimoine. La gestion de patrimoine, par nature pluridisciplinaire, s'entend du point de vue juridique, financier et fiscal. Son objet est de faire fructifier un patrimoine en le protégeant des aléas et en permettant sa transmission dans les meilleures conditions.

Conseil auprès des comités d'entreprise

BATT & ASSOCIES, via sa filiale TRINOME EXPERTISE, intervient dans le cadre de missions légales ou contractuelles tant pour assister les comités d'entreprise dans leurs prérogatives économiques que pour conseiller ceux-ci dans leur organisation, leur gestion et leur comptabilité. La société propose également des formations adaptées aux besoins de ses mandants.

1.7 DESCRIPTION DE LA GOUVERNANCE

Le collège des Associés se réunit régulièrement et se prononce sur les grandes orientations stratégiques (développement, évolution du capital, partenariats, etc.) proposées par la direction générale.

2 Gestion des risques de BATT AUDIT

2.1 INDEPENDANCE

L'indépendance représente :

- un état d'esprit qui garantit que seules les considérations en rapport avec la mission seront prises en compte pour l'accepter et la traiter,
- une volonté qui conduit à éviter les situations qui pourraient conduire les tiers à remettre en cause notre objectivité.

Parmi les risques ou menaces, figurent notamment le risque lié à l'intérêt personnel, le risque d'auto-révision ou le risque d'intimidation.

L'indépendance, l'éthique et la déontologie sont au cœur des préoccupations de BATT AUDIT.

2.1.1 Description des procédures d'indépendance mises en place au sein de BATT AUDIT

Nous avons mis en place des procédures afin de prévenir les situations susceptibles d'affecter l'indépendance :

- En faisant établir une déclaration d'indépendance à chaque personne travaillant sur un dossier, vis-à-vis de l'entité contrôlée, et ce à chaque exercice.
- En faisant établir annuellement une déclaration d'indépendance à l'ensemble des Associés et collaborateurs. Cette déclaration, avec laquelle est fournie une liste de tous les dossiers dans lesquels un cabinet du groupe est titulaire ou suppléant, permet aussi aux collaborateurs de s'assurer de leur indépendance vis-à-vis des dossiers dont nous sommes suppléants.

2.1.2 Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance

Procédure d'acceptation des mandats

Afin de déterminer la possibilité d'accepter une nouvelle mission, nous commençons par demander les différents documents permettant de remplir le questionnaire d'acceptation d'une nouvelle mission.

Cette fiche permet de déterminer notre capacité à remplir la mission proposée, notre degré d'indépendance (si celle-ci n'est pas complète, l'associé signataire prend les mesures de sauvegarde nécessaires) et est une première approche par le risque, permettant d'évaluer si une demande de dérogation au barème horaire à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes est nécessaire.

Analyse du maintien des critères d'acceptation lors de l'orientation de chaque exercice contrôlé

Nous consignons dans nos documents d'audit tout risque important d'atteinte à notre indépendance et en particulier en attestant chaque année de l'indépendance du commissaire aux comptes dans la note d'orientation tel que décrit dans nos outils méthodologiques.

2.2 CONTROLE QUALITE

La SAS BATT AUDIT est dotée d'un manuel de procédures conformément au Code de déontologie.

Ce manuel est accessible à tous les collaborateurs et mis à jour chaque année, par le responsable de la qualité, sous la responsabilité de l'associé responsable.

L'intérêt de cette démarche va au-delà d'une simple application de la loi, il s'agit d'une démarche de qualité, une amélioration de notre service et une garantie de la valeur de notre travail pour les entités que nous contrôlons et pour l'ensemble de l'environnement économique.

En effet, nous tenons notre légitimité du législateur : notre mission est d'intérêt général.

Il est donc évident que l'application de ce manuel est une nécessité pour la légitimité de notre société, de notre profession et du travail personnel de chacun. Il permet également de garantir une homogénéité au sein du cabinet et assure ainsi un service commun de haut niveau. Le principe qui sert de fil conducteur à la mise en œuvre des normes d'exercice professionnelles est l'application des étapes qui permettent de certifier la qualité de notre travail :

- Ecrire ce que nous faisons.
- Appliquer ce que nous écrivons.
- Prouver que nous l'appliquons.
- Améliorer ce que nous faisons.

L'assurance de la qualité, correspond à l'ensemble des actions préétablies et systématiques nécessaires pour donner la confiance appropriée.

2.2.1 Description du système interne de contrôle qualité

Fort de l'expérience de deux associés en tant que contrôleur auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes et en tant que contrôleur praticien délégué par la CNCC auprès du H3C, la société BATT AUDIT a mis en place une procédure de contrôle qualité à posteriori de la réalisation des missions. Une sélection de mandats sera contrôlée chaque année, avec pour objectif le contrôle d'un mandat de chaque associé signataire de BATT AUDIT sur une période de 3 ans. Cette démarche de contrôle qualité permet de s'assurer du respect du manuel de procédure, de sa compréhension par les équipes et d'identifier les éventuelles faiblesses. Les remarques des contrôles feront l'objet de mesures correctives adaptées en cas de dysfonctionnement.

Cette démarche permet également d'informer les collaborateurs de l'importance de certaines procédures lorsque celles-ci ne sont pas réalisées et ainsi de les associer à la politique qualité de notre société.

2.2.2 Date du dernier contrôle qualité

Un contrôle a été réalisé par le H3C au cours du mois de février 2014.

3 CLIENTS

3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES



3.2 LISTE DES MANDATS « MARCHES FINANCIERS »

- EXACOMPTA CLAIREFONTAINE - 88480 ETIVAL-CLAIREFONTAINE
- PHARMAGEST INTERACTIVE - 54600 VILLERS LES NANCY

3.3 LISTE DES MANDATS « ETABLISSEMENTS DE CREDIT »

- BANQUE KOLB - 54000 NANCY
- CONSERVATEUR FINANCE – 75116 PARIS

4 Ressources Humaines

4.1 COLLABORATEURS

4.1.1 Effectif de BATT AUDIT

La société compte 16 salariés :

- 1 Commissaire aux comptes
- 4 Responsables de groupe
- 4 Responsables de dossiers
- 2 Collaborateurs confirmés
- 5 Collaborateurs débutants

4.1.2 Effectif du commissariat aux comptes

Le commissariat aux comptes est exercé par une équipe de 41 personnes dont :

- 11 commissaires aux comptes signataires
- 15 collaborateurs spécialisés entièrement dédiés à l'Audit et salariés de BATT AUDIT, sous la responsabilité d'un commissaire aux comptes associé
- 15 collaborateurs polyvalents

Ces 30 collaborateurs se répartissent ainsi :

- 9 responsables de groupe, dont 2 diplômés d'expertise comptable, 3 mémorialistes, 1 expert comptable stagiaire et 1 contrôleur qualité dédié à l'Audit
- 12 collaborateurs confirmés dont 6 experts comptables stagiaires
- 9 collaborateurs débutants dont 1 secrétaire dédiée à l'Audit

Chacun reçoit chaque année une formation en commissariat aux comptes lui permettant de comprendre et d'utiliser le référentiel de travail spécifique aux missions de commissariat aux comptes.

4.1.3. Effectif du groupe

Le groupe est composé de près de 200 collaborateurs :

- 17 Associés
- 40 Responsables de groupe
- 73 Collaborateurs confirmés
- 62 Collaborateurs débutants

4.2 ASSOCIES

4.2.1 Associés signataires

Les associés signataires de BATT AUDIT sont :

- Nicolas BARNET
- Lise DAUDIER de CASSINI
- Pascal FRANCOIS
- Jehanne GARRAIT
- Olivier LEFEBVRE
- Eric PIERRAT
- Hélène RAPPIN
- Stéphane RONDEAU
- Isabelle SAGOT
- Tatiana SCHMITZ
- Jean-Lou VALLEE

4.2.2 Informations sur les bases de rémunération des associés

La présidence propose annuellement les rémunérations fixes et variables en fonction de critère traduisant la contribution de chaque associé au développement, au fonctionnement et à la notoriété du cabinet. Les propositions sont discutées et validées avec chaque responsable de pôle.

4.3 FORMATION CONTINUE

Il existe un plan de formation au sein du cabinet, qui concerne l'ensemble des collaborateurs et des Associés. Nous conservons dans le dossier de chaque personne concernée les attestations de présence aux formations.

Nous veillons particulièrement à ce que les experts comptables stagiaires suivent bien les actions de formation obligatoires.

Le plan de formation est revu une fois par an lors des entretiens de suivi des objectifs annuels de chacun afin de s'assurer de l'évaluation périodique des connaissances et de la formation continue à l'intérieur du cabinet.

4.3.1 Formation des commissaires aux comptes

Pour s'assurer que les Associés respectent les obligations légales de formation, le suivi est effectué de façon pluriannuelle afin de gérer le temps moyen de formation de chacun d'entre-eux.

Cette formation comprend :

- les séminaires suivis sur les trois dernières années et le temps consacré,
- l'animation de cours en précisant les thèmes et le temps consacré à cette activité,
- la participation à des groupes de travail, des manifestations professionnelles avec indication détaillée des thèmes choisis par chacun et le temps consacré,
- les autres types de formation ou assimilable.

4.3.2 Formation des collaborateurs

Pour chacun d'eux sont suivis les temps de formation annuels en fonction des grades et de l'expérience de chacun.

Les collaborateurs intervenant sur les missions de sociétés spécifiques reçoivent une formation complémentaire.

La procédure du cabinet permet ainsi de s'assurer que la formation dispensée aux collaborateurs est appropriée à leur niveau de qualification et à leur spécialisation éventuelle au sein du cabinet.

Les outils permettant de développer l'accès des salariés à des actions de formation professionnelle conduites tout au long de leur vie professionnelle sont nombreux, dans le cadre :

- du plan de formation décidé et mis en œuvre au sein du cabinet,
- du Compte Personnel de Formation (CPF) mis en œuvre à leur initiative,
- du droit au congé individuel de formation mis en œuvre à leur initiative.

L'entretien professionnel est l'outil avec lequel nous gérons l'obligation de formation. Il permet de détecter les besoins de formation et de mesurer l'efficacité des formations suivies par les collaborateurs.

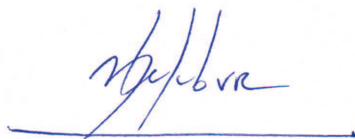
Il peut être complété par l'entretien annuel qui nous permet de définir les objectifs et de les valider.

Un document interne, alimenté au fil de l'année par le responsable du suivi de la formation, permet de connaître les formations effectuées par tous les collaborateurs.


5 Déclaration de la Direction

En application de l'article R 823-21 du Code du commerce, nous attestons que les informations présentées dans ce rapport sont conforme à la réalité. Les éléments tels que le système interne de contrôle qualité et son fonctionnement, les procédures correspondant aux pratiques d'indépendance et les dispositions relatives à la formation font l'objet d'un suivi et d'évaluations régulières destinés à s'assurer de leur qualité.

Le 29 janvier 2016



Nathalie LEFEBVRE
Directeur général



Pascal FRANCOIS
Président